

Lyon, le 06 juin 2016

Infections invasives à méningocoque B dans le Beaujolais (69) : la campagne de vaccination entre dans sa deuxième phase

Suite à l'apparition de 4 cas d'infections invasives à méningocoque sur une période de 3 semaines (fin février/début mars 2016), l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes débute la campagne pour la deuxième dose de vaccin contre le méningocoque B.



Cette deuxième phase a pour objectif l'administration **d'une seconde dose vaccinale** indispensable pour garantir une protection efficace contre le méningocoque.

Rappel : cette campagne de vaccination cible la population âgée entre 2 mois et 24 ans résidant, gardée, scolarisée ou travaillant dans 12 communes du Beaujolais : *Blacé, Cercié, Charentay, Marchamppt, Odenas, Le Perréon, Quincié-en-Beaujolais, Saint-Etienne-des-Oullières, Saint-Etienne-la-Varenne, Saint-Lager, Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais, Vaux-en-Beaujolais.*

L'ARS maintient sa recommandation de débiter la vaccination pour les personnes ciblées n'ayant pas encore reçu leur première dose.

Une offre de vaccination gratuite au plus près des usagers

Du 6 au 24 juin, des séances de vaccination sont programmées dans 19 établissements scolaires identifiés (primaires et secondaires) accueillant des enfants et adolescents issus de la zone à risque. Cette vaccination gratuite est organisée par l'Agence régionale de santé avec les équipes médicales de l'Éducation nationale et celles de la Protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil départemental du Rhône. Les parents ont tous reçu un courrier de l'ARS les invitant à faire vacciner leur enfant pour une première ou une deuxième dose.

A partir du 6 juin, le vaccin BEXSERO sera également disponible dans 12 pharmacies situées dans les communes de la zone et les communes limitrophes (*Belleville, Beaujeu, Saint-Georges de Reneins, Saint-Jean d'Ardières et Villié Morgon*), notamment pour la vaccination des enfants non-scolarisés et en particulier les moins de 3 ans.

Enfin, comme pour la première dose, l'ARS en lien avec l'Assurance maladie prend en charge le coût de la vaccination. Les personnes concernées n'auront pas à faire l'avance des frais lors de la délivrance du vaccin et de la consultation de vaccination.

Résultats de la campagne d'application de la première dose

Au 14 mai 2016, **2 150 premières doses** de vaccin ont été administrées, correspondant à une couverture vaccinale pour la première dose (nombre de personnes vaccinées sur le nombre de personnes ciblées) globale de 45%.

Cependant, elle est variable selon les classes d'âge :

- 32% pour les moins de trois ans
- 69% pour les 3-11 ans
- 43% pour les 12-15 ans
- 13% pour les jeunes âgées de 16 ans et plus

L'analyse de la nature et du nombre des effets indésirables recensés par le dispositif spécifique de pharmacovigilance mis en place par le centre régional dédié (CRPV) ne montre aucune alerte particulière. Les effets les plus fréquents étaient similaires à ceux recensés pour d'autres vaccins (douleur locale au niveau de l'injection, fièvre, maux de tête...).

Contact presse

Direction déléguée à la communication

04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a été créée le 1^{er} janvier 2016.

Cet établissement public, constitué de près de 950 collaborateurs, est un opérateur de l'Etat et de l'Assurance Maladie. L'ARS met en œuvre, au niveau régional, la politique de santé publique selon trois grandes missions : la protection et la promotion de la santé, la régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, l'appui à l'efficacité des établissements et des services sanitaires et médico-sociaux. L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est présente dans les 12 départements de la région. Son siège est situé à Lyon et à Clermont-Ferrand. Elle dispose de 12 délégations départementales à Bourg-en-Bresse, Yzeure, Privas, Aurillac, Valence, Grenoble, Saint-Etienne, Le Puy en Velay, Clermont-Ferrand, Chambéry et Annecy

